

La BoE fait évoluer sa communication sur la politique monétaire

À l'occasion de la réunion d'août 2015 de son Comité de politique monétaire (MPC), la Banque d'Angleterre (BOE) a inauguré sa "nouvelle approche" de communication sur la politique monétaire. La principale nouveauté consiste à publier sans délai le compte-rendu détaillé ("minutes") des délibérations du MPC, qui était jusqu'à présent publié avec un délai de deux semaines (pour mémoire, la Réserve fédérale américaine publie le sien avec un délai de trois semaines et la BCE avec un délai de quatre semaines). C'est ainsi que lors de la conférence de presse du gouverneur Mark Carney du 6 août, la BOE a simultanément publié un ensemble de documents destiné à informer le public avec la plus grande transparence et de la manière la plus complète possible : le résumé et le compte-rendu détaillé de la réunion du MPC du 5 août, l'échange de lettres entre le gouverneur Carney et le chancelier de l'échiquier Osborne et le rapport de la BOE sur l'inflation.

[Résumé et compte rendu du Comité de politique monétaire de la BoE \(06.08.2015\)](#)

[Déclaration introductive du gouverneur Carney lors de sa conférence de presse \(06.08.2015\)](#)

[Lettre du gouverneur Carney au chancelier de l'échiquier \(06.08.2015\)](#)

[Rapport de la BoE sur l'inflation \(06.08.2015\)](#)

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

Compléter l'Union économique et monétaire européenne - Le Rapport des cinq présidents

Les cinq présidents - le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, avec le président du sommet de la zone euro, Donald Tusk, le président de l'Eurogroupe, Jeroen Dijsselbloem, le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, et le président du Parlement européen, Martin Schulz - ont dévoilé le 22 juin des propositions ambitieuses pour approfondir l'Union économique et monétaire (UEM) à partir du 1er juillet 2015 et la parachever en 2025 au plus tard. Afin que leur vision de l'avenir de l'UEM devienne réalité, ils proposent des mesures concrètes à mettre en œuvre en trois phases : certaines des actions envisagées, telles que l'introduction d'un système européen de garantie des dépôts, seront mises en place rapidement au cours des prochaines années et seront suivies plus tard par d'autres mesures, telles que la création d'un futur Trésor de la zone euro, qui iront plus loin en matière de partage de souveraineté entre les États membres ayant adopté l'euro. Ces mesures s'inscrivent dans la vision des cinq présidents selon laquelle il convient de passer d'un système de règles à un système fondé sur les institutions afin de garantir que l'UEM repose sur une architecture transparente et robuste. Compléter l'UEM n'est pas une fin en soi ; c'est un moyen de créer les conditions d'une vie meilleure et plus équitable pour tous les citoyens, de préparer l'Union aux futurs défis mondiaux et de permettre à chacun de ses États membres de prospérer.

<https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/5presidentsreport.fr.pdf?0203d02869a8be6a448b7282adc16370>

Banque de France

Rapport sur l'évaluation des risques du système financier français - juillet 2015

Le rapport sur l'évaluation des risques et des vulnérabilités du système financier français rassemble les analyses des équipes de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Il est piloté et coordonné par la direction de la Stabilité financière de la Banque de France. Réalisé deux fois par an, il sera dorénavant publié en juin et décembre de chaque année. Cet exercice est réalisé dans le cadre de la mission de stabilité financière confiée à la Banque de France par la loi n° 2013/672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, en coordination avec le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF).

<https://www.banque-france.fr/publications/evaluation-des-risques-du-systeme-financier-francais.html>

ACPR : Analyses et Synthèses n°51 - Le financement des professionnels de l'immobilier par les banques françaises en 2014

Dans un contexte d'activité soutenue sur les principaux marchés de l'immobilier commercial européens et de progressions des prix dans l'ensemble modérées, la production de crédits des banques françaises à destination des professionnels de l'immobilier s'est accrue de 8 % en 2014. Les engagements globaux sont en légère hausse (+1,7 %) à 185,8 milliards d'euros. Pour les deux tiers, les expositions portent sur la France, le tiers restant étant réparti entre l'Europe et le reste du monde. Par ailleurs la qualité des encours s'est améliorée puisque le taux de créances douteuses s'élève à 6,56 %, son plus bas niveau depuis 2009.

http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acpr/publications/analyses-syntheses/20150720-AS51-Financement-des-professionnels-de-l-immobilier-par-les-banques-francaises-en-2014.pdf

Publications au Journal Officiel

Arrêté du 30 juillet 2015 modifiant le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 92-14 du 23 décembre 1992 relatif au capital initial des établissements de crédit: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030981140&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 24 juillet 2015 rectifiant l'arrêté du 26 juin 2015 modifiant l'arrêté du 22 novembre 1977 relatif aux conditions dans lesquelles des banques ou établissements de crédit peuvent être habilités à consentir des prêts conventionnés

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030932522&fastPos=1&fastReqId=467888300&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Arrêté du 23 juillet 2015 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=32FE00AB2917DEF533422C95D48B5B5F.tpdila07v_3?cidTexte=JORFTEXT000030943657&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030943130

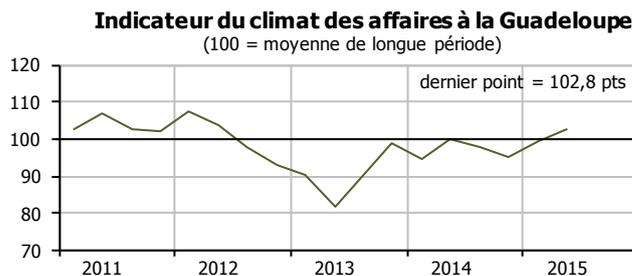
SUIVI DE PLACE ET ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

Nouvelle progression de l'indicateur du climat des affaires au 2^e trimestre 2015

L'indicateur du climat des affaires (ICA) s'inscrit en hausse pour le second trimestre consécutif. En progression de 3,1 points (après +4,4 points au trimestre précédent), il s'établit désormais au dessus de sa moyenne de longue période à 102,8 points, retrouvant son niveau de juin 2012.

Cette évolution s'explique par l'appréciation positive portée par les chefs d'entreprise tant sur le trimestre passé que sur celui à venir.

En particulier, les soldes d'opinion relatifs aux délais de paiement et à la trésorerie du trimestre passé ainsi que celui lié à l'activité du prochain trimestre ont fortement contribué à la hausse de l'indicateur.



Source : Enquête de conjoncture IEDOM

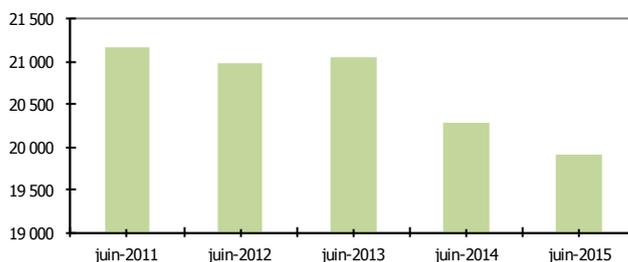
La vulnérabilité des agents économiques à fin juin 2015

À fin juin 2015, le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire s'établit à 19 905 en Guadeloupe et Îles du Nord. Il enregistre une baisse de 1,9 % en glissement annuel. Entre juin 2011 et juin 2015, il affiche un taux de croissance annuel moyen de -1,9 %.

Le nombre de retraits de cartes bancaires s'élève à 387, en baisse de 34,3 % sur un an. En cumul sur l'année 2015, 2 453 cartes ont été retirées de la circulation, un nombre en baisse de 27,8 % par rapport à la même période en 2014. Au mois de juin 2015, 29 dossiers de surendettement ont été déposés. En cumul sur l'année 2015, 165 dossiers ont été déposés, soit une hausse de 3,8 % par rapport à la même période en 2014.

Parallèlement, le nombre de personnes morales en interdiction bancaire s'élève à 2 991 à fin juin 2015. Il enregistre une légère baisse de 3,0 % sur un an. Sur le mois de juin 2015, 87 incidents de paiements ont été répertoriés pour un montant déclaré de 619 205 €. Par rapport au mois précédent, le nombre d'incidents de paiements est quasi stable (87 contre 86 à fin mai 2015) et les montants déclarés affichent une légère hausse (+2,2 %).

Nombre de personnes physiques en interdiction bancaire



Source : IEDOM

Forte baisse de la création d'entreprises au 1^{er} trimestre 2015

Selon la récente publication de l'Insee, en Guadeloupe, 1 091 entreprises ont été créées au 1^{er} trimestre 2015. Le nombre de créations d'entreprises recule de 6,5 % par rapport au 4^e trimestre 2014, période à laquelle les créations d'entreprises étaient reparties à la hausse. Ce repli est dû à une forte baisse des immatriculations des micro-entreprises (-20 %). L'engouement pour le régime des micro-entrepreneurs s'atténue et les micro-entreprises ne représentent que 29 % de l'ensemble des créations.

Source : <http://www.insee.fr/>

Les récentes publications

L'IEDOM Guadeloupe vient de publier la note « Premières tendances » relative au 2^e trimestre 2015 téléchargeable librement sur le site : <http://www.iedom.fr/>

BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Adoption du projet de loi relatif à l'actualisation du droit des Outre-mer

Le 16 juillet 2015, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi relatif à l'actualisation du droit des Outre-mer, présenté par la Ministre des Outre-mer George Pau-Langevin. Ce texte procède à une actualisation du cadre juridique dans lequel évoluent les territoires ultramarins. Parmi les principales dispositions de ce projet de loi figurent des propositions relatives à la lutte contre la vie chère, à la protection des consommateurs, à la formation des jeunes en mobilité, à la maîtrise foncière et à l'aménagement du territoire, à l'amélioration des conditions d'emploi dans la fonction publique d'Outre-mer, ou encore à l'accompagnement des collectivités dans leurs évolutions institutionnelles.

586 322 tonnes de cannes broyées en Guadeloupe continentale et à Marie-Galante

La récolte cannière 2015 s'est terminée au cours du mois juillet. À 586 322 tonnes, le tonnage de cannes broyées est quasi-stable par rapport à celui de la récolte de l'an passé (-0,2 %). La richesse saccharine s'élève à 9,17 %, une valeur identique à celle de 2014.

Ratification du contrat de plan État-Région pour la période 2015-2020

Le 5 août 2015, l'État, le Conseil départemental et la Région, ont signé le contrat de plan État-Région (CPER) pour la période 2015-2020. Ce contrat s'élève à 590 millions d'euros et affiche une hausse de 20 % par rapport au précédent. 361 millions € seront destinés aux infrastructures et aux services collectifs de base, comme le renouvellement des canalisations d'eau potable, la mise aux normes parasismiques de bâtiments scolaires et la reconstruction du lycée de Baimbridge. 102 millions € seront destinés à l'aménagement urbain et au soutien aux dynamiques territoriales. Ce second volet concerne principalement la revitalisation des centres villes et des bourgs et inclut les contrats de développement durable territoriaux. Dans le domaine de la gestion des ressources énergétiques et environnementales, 49 millions € seront dédiés au soutien de la géothermie, au développement du solaire thermique et à l'aménagement des plages.

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Actualisation du droit des Outre-mer dans les Îles du Nord

Le projet de loi d'actualisation du droit des Outre-mer adopté le 16 juillet 2015 à l'Assemblée nationale habilite la Collectivité de Saint-Martin à réformer le RSA sur son territoire. Cette habilitation, d'une durée de deux ans, doit permettre au Conseil territorial de Saint-Martin d'adapter les lois en vigueur concernant le RSA, en ajustant les conditions d'accès à cette prestation, ses modalités de versement ainsi que son montant, pour tenir compte des spécificités du territoire. Le projet de loi prévoit également la création d'un observatoire des prix, des marges et des revenus.

À Saint-Barthélemy, le projet de loi précise que l'application de la législation de la sécurité sociale sera assurée non plus par la Caisse générale de la sécurité sociale (CGSS) de Guadeloupe, mais par une caisse locale de proximité rattachée à la Mutualité sociale agricole (MSA), appelée « Caisse de prévoyance sociale de Saint-Barthélemy ». De même qu'à Saint-Martin, le projet de loi prévoit à Saint-Barthélemy la création d'un observatoire des prix, des marges et des revenus.

Structuration de la filière pêche dans les Îles du Nord

À Saint-Martin, le 23 juillet 2015, les élus de la Collectivité ont approuvé la structuration de la filière pêche. La filière bénéficiera d'un comité territorial de conchyliculture, des pêches maritimes et des élevages maritimes et des élevages marins. Ce comité aura notamment pour objectif de promouvoir les professionnels de la pêche, d'élaborer et d'appliquer des réglementations du secteur.

À Saint-Barthélemy, le 27 juillet 2015, les élus de la Collectivité ont adopté diverses mesures liées à la réglementation de la filière pêche. Des licences de pêche ont notamment été instaurées, tant pour les professionnels que pour les non-professionnels. L'objectif est ainsi de pouvoir déterminer le nombre de bateaux exploitant les ressources de la mer. Afin de préserver la pêche artisanale, les bateaux supérieurs à 12 mètres ou pontés ont notamment été interdits.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE

					Données brutes	Variation mensuelle	Gissement annuel
Prix (Source : Insee)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	Guadeloupe France entière	Juin 2015	2015	130,6 128,5	0,3 % -0,1 %	1,0 % 0,3 %
Demandeurs d'emploi (Source : Direccte)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) (données CVS)		Juin 2015	2015	58 330	1,0 %	3,8 %
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Exportations (en cumul - millions d'euros) Importations (en cumul - millions d'euros)		Avril 2015	2015	63,2 828,9	- -	-17,2 % -2,9 %
Créations d'entreprises (Source : Insee)	Nombre d'entreprises créées (hors auto-entreprises)		Juin 2015	2015	348 2 041	28,9 % -	25,6 % -1,3 %
Vulnérabilité des ménages (Source : Jedom)	Personnes physiques en interdiction bancaire Retraits de cartes bancaires (Flux)		Juin 2015	2015	19 282 385	-1,0 % 34,6 %	-1,8 % -34,0 %

INDICATEURS SECTORIELS

					Données brutes	Variation mensuelle	Gissement annuel
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport Pôle Caraïbe)	Nombre de passagers (entrées + sorties, hors transit)		Juin 2015	2015	134 162 1 038 817	-7,6 % -	0,9 % 1,9 %
Trafic maritime (Source : Guadeloupe Port Caraïbe)	Trafic net de marchandises (tonnes) Nombre de passagers (entrées + sorties)		Juin 2015	2015	287 011 58 433	2,0 % -19,7 %	2,0 % -4,2 %
Immatriculations (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs		Juillet 2015	2015	1 347 8 578	-3,0 % -	-4,9 % 2,2 %
Consommation de ciment (Source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)		Juillet 2015	2015	18 837 117 635	2,3 % -	8,2 % -1,2 %

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

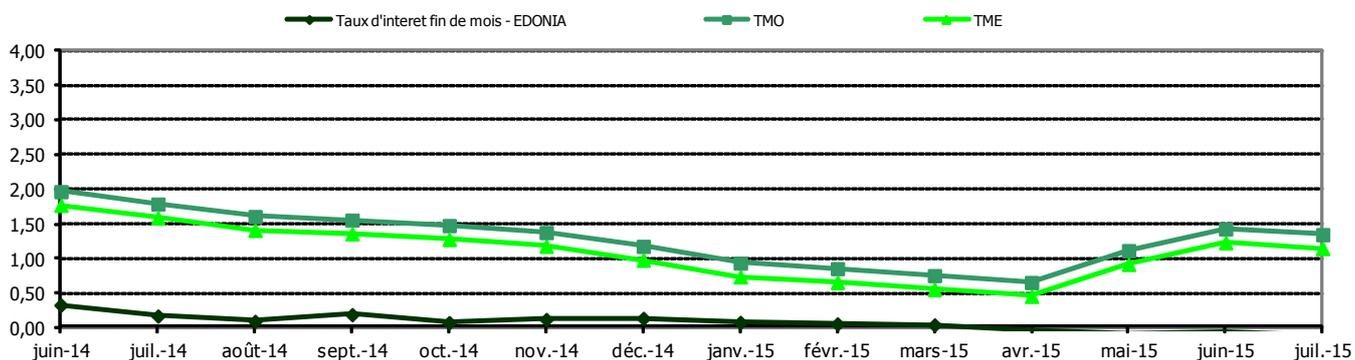
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	0,05%	date d'effet	10/09/2014			
Taux de la facilité de prêt marginal		0,30%		10/09/2014			
Taux de la facilité de dépôt		-0,20%		10/09/2014			
Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015							
Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/15)							
Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*		
	4,29%	0,75%	0,75%	1,25%	2,00%	0,50%	
Autres cas :	0,99%			* hors prime d'Etat			
Taux d'intérêt fin de mois - EONIA							
Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR							
Avril	Mai	Juin	Juillet	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,0270%	-0,0800%	-0,0600%	-0,1020%	-0,0750%	-0,0230%	0,0480%	0,1670%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	Avril	Mai	Juin	Juillet
0,46%	0,92%	1,23%	1,15%	0,66%	1,12%	1,43%	1,35%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} juillet 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,13%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,45%
Prêts à taux variable	3,76%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,53%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,45%
Autres prêts		Découverts en compte	13,24%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,04%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,52%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,83%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	8,48%	Découverts en compte	13,24%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

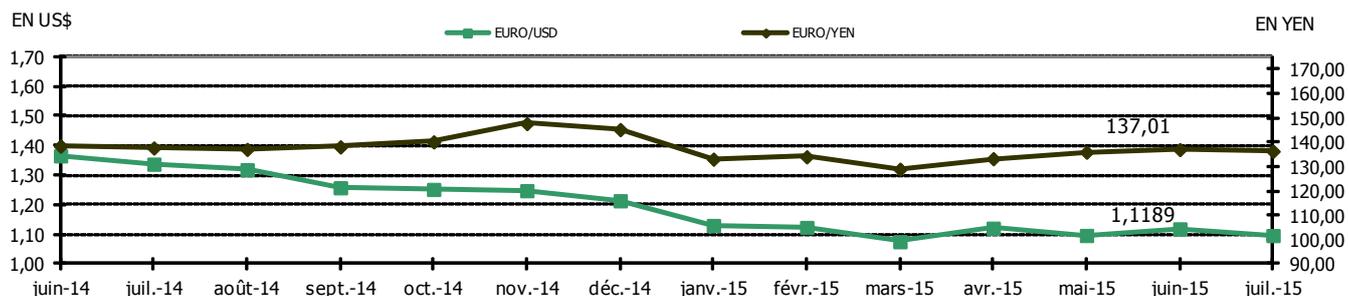
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,0967	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,9210	EURO/SRD (Surinam)	3,7147
EURO/JPY (Japon)	136,3400	EURO/BWP (Botswana)	11,0867	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,9696
EURO/CAD (Canada)	1,4310	EURO/SCR (Seychelles)	14,3621	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,6251
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7041	EURO/MUR (Maurice)	38,9737	EURO/BBD (La Barbade)	2,2007
EURO/SGD (Singapour)	1,5082	EURO/BRL (Brésil)	3,6974	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	6,9765
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,5032	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,9235	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3743,2014	EURO/XCD (Dominique)	2,9709	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : J-M. PAUGAM

Editeur et Imprimeur : IEDOM - Parc d'activité de la Providence - Zac de Dothémare - 97139 Les Abymes

Achévé d'imprimer le 18 août 2015 - Dépôt légal : août 2015 - ISSN 1240- 3806